

INVESTISSEMENT ET REPRÉSENTATIONS COMPTABLES

Apports de l'évaluation de politiques publiques

Cet article traite des informations pertinentes afin d'appréhender la réalisation de prestations publiques: selon les auteurs, une approche qui ne serait fondée que sur des éléments financiers (budgets, comptes) est lacunaire et ne permet pas de porter une appréciation sur l'action d'une collectivité publique.

1. INTRODUCTION

«La comptabilité est avant tout le fruit de l'activité et de l'ingéniosité des pratiques, peut être définie comme un savoir d'action en quête de théories» (Burlaud 1998: 9).

Cette définition suggère une vision émancipée de la comptabilité qui ne peut être (et n'est finalement jamais) totalement objective, soit tel un instrument de modélisation et de représentation basé sur des postulats, des conventions et des hypothèses.

À l'instar d'auteurs tels que *Bernard Colasse* [1], la comptabilité doit être perçue telle une vérité construite, emprunte de jugements de valeurs parmi les représentations qu'elle véhicule. Comme le mentionne l'auteur:

«La comptabilité est toujours plus ou moins subjective, véhicule les intentions de ceux qui la font au sujet d'un objet (l'organisation à représenter), n'est pas réelle dans tous ses éléments donc insaisissable et, dans ce sens, dont la représentation ne peut être que construction» (Colasse 2007: 83).

2. RÉFLEXIONS THÉORIQUES

2.1 Investissement et comptabilité. En tant qu'instrument de mesure privilégié de la comptabilité, la monnaie permet l'homogénéisation d'un tout hétérogène au travers de la modélisation monétaire de faits sociaux. Dès lors, le chiffrage et l'évaluation de ces faits sont réalisés par une traduction comptable au travers des états financiers.

L'emploi systématique de la monnaie comme instrument de mesure n'est toutefois pas sans poser quelques limites: le domaine non-marchand (social, éducation), les externalités

(positives/négatives) sur l'environnement sont autant de réalités difficiles à saisir, de même qu'à restituer au travers d'une représentation purement comptable (Colasse 2007: 43) [2]. En dépit de ces limites, il convient d'admettre que le principe de monétarisation possède la vertu essentielle de simplification des représentations selon la logique financière.

Dans ce contexte, il est facile de caractériser la notion d'investissement:

«L'investissement est la transformation de la liquidité de l'entreprise issue du financement ou du chiffre d'affaires en bien corporels, en services et en créances» (Thommen 1997: 471).

Si cette définition souffre peu de remise en question, nous sommes néanmoins d'avis que l'investissement ne saurait revêtir une signification exclusivement financière, dans la mesure où il serait nécessaire d'élargir sa compréhension pour y intégrer d'autres considérations, développées par certains auteurs en comptabilité.

Par exemple, le caractère stratégique de l'investissement de même que sa nature systémique, étayent l'idée:

«Qu'il est possible que la même opération modifie la nature des autres éléments en raison des possibilités d'interactions entre les éléments que la transformation autorise ou interdit. (...) L'ignorance des formes d'interdépendances les plus riches, à laquelle pousse la notion de portefeuille empêche de comprendre que la valorisation d'un investissement dépende de la qualité d'assemblage qu'il forme avec les actifs et les compétences déjà présentes dans l'organisation» (Pezet 2009: 1019).

Cette vision élargie de l'investissement étend le spectre d'analyse par une diversification conceptuelle. Dans cette



SAMY JOST,
ADMINISTRATEUR,
CERTIFIED GOVERNMENT
AUDITING PROFESSIONAL
(CGAP®), DÉPARTEMENT
DE LA CULTURE
ET DU SPORT DE LA VILLE
DE GENÈVE,
GENÈVE



MARLÈNE CHARPENTIER,
CHARGÉE D'ÉVALUATION,
COUR DES COMPTES
DE GENÈVE, GENÈVE

perspective, la comptabilité devrait, à notre avis, être en mesure de restituer cette pluralité.

2.2 Investissement social et externalité. S'agissant de l'investissement indiqué précédemment, il s'agirait de prendre en compte la notion d'externalité positive, soit d'aller au-delà de l'opération comptable à proprement parler [3].

Prenons l'exemple de l'éducation: l'enseignement dispensé produit un bénéfice externe pour la société puisque

«Le concept d'investissement social nous amène à envisager une vision élargie de la comptabilité ainsi que de ses représentations, soit un paradigme nécessitant de sortir des chemins très balisés de l'orthodoxie comptable.»

cette activité produit des avantages tant pour les personnes qui consomment ce service (élèves) que pour celles qui en bénéficient directement (société).

L'exemple de l'éducation permet de faire le lien avec la notion d'investissement social étudiée par le professeur *Giuliano Bonoli* [4] qui suggère de définir l'investissement social comme toute dépense publique à caractère social produisant sur le long terme une externalité positive sur la société.

Cette définition suppose que les dépenses d'une collectivité publique doivent intervenir en premier lieu en faveur des enfants ainsi que des politiques éducatives car la réussite professionnelle est intimement liée à la réussite dans le système scolaire [5]. Il convient donc de concentrer l'effort sur ces politiques publiques à fort potentiel, le concept d'investissement social soutient l'idée que les dépenses en matière de politique sociale ou éducative doivent être appréciées sur le long terme, compte tenu des externalités positives qu'elles produisent en faveur de la société.

2.3 Investissement social et représentations comptables. Le concept d'investissement social proposé par Bonoli nous amène à envisager une vision élargie de la comptabilité ainsi que de ses représentations, soit un paradigme nécessitant de sortir des chemins très balisés de l'orthodoxie comptable.

Dans ce cadre, nous souhaitons mentionner les travaux d'*Anthony Hopwood* [6], pour qui la science comptable revêt avant tout un caractère social. En effet, la comptabilité ne saurait être considérée comme un objet technique évoluant dans un vacuum social mais doit être pris en compte dans son contexte organisationnel et social (*Richard* 2007: 258). Pour citer l'auteur (*Hopwood* 1973: 5):

«La comptabilité traite du comportement humain: ses aspects sociaux et comportementaux sont absolument indispensables, au-delà des aspects traditionnels techniques. [7]»

En élargissant le champ d'étude à l'humain et ses comportements, cette vision de la comptabilité complexifie l'analyse,

force à transcender le principe de monétarisation afin d'intégrer d'autres paramètres, tels que le concept d'externalité.

Selon cet angle d'analyse, un investissement ne saurait être seulement perçu sous l'angle de la définition présentée dans le chapitre précédent mais devrait l'être à l'aune des externalités produites sur la société (cf. définition de Thommen au point 2.1 de cet article).

Partant, nous comprenons qu'une dépense d'éducation (p. ex. le salaire d'un enseignant) ne serait plus seulement perçue comme une charge de personnel en nature 30x [8] (charge de fonctionnement) mais comme une dépense d'investissement à amortir sur une durée de plusieurs exercices, intégrant la durée de vie de l'externalité produite.

Dans un article paru en 2008, Bonoli fait mention de la notion de retour sur investissement (ROI) de programmes d'éducation sur le long terme, sur une trentaine d'années (*Bonoli* 2008: 7-8) [9].

En faisant l'hypothèse de production d'externalité positive, c'est avec humilité qu'il faut reconnaître la complexité à chiffrer celle-ci précisément selon les concepts de la théorie financière traditionnelle: la mesure du ROI dans un domaine tel que l'éducation est difficile à réaliser, justement parce qu'il n'est pas possible d'appliquer le principe de monétarisation permettant de procéder au calcul de l'actualisation des flux financiers futurs d'une dépense d'éducation ainsi que de ses impacts en matière de cohésion sociale.

Cette importante limitation nous amène, comme le professeur *Paolo Urrio* [10], à faire le constat de lacunes dans le cadre de l'évaluation des investissements publics, notamment s'agissant des politiques sociales et éducatives.

L'auteur mentionne que:

«(...) La recherche, l'enseignement, dont les budgets peuvent, au moins partiellement, être assimilés à des programmes d'investissement ne sont pas comptabilisés dans cette rubrique» (*Urrio et Mercks* 1996: 48).

Si ces politiques contribuent, d'une certaine manière à la formation du capital de la société, leurs coûts n'apparaissent

«En faisant l'hypothèse de production d'externalité positive, c'est avec humilité qu'il faut reconnaître la complexité à chiffrer celle-ci précisément selon les concepts de la théorie financière traditionnelle.»

qu'en tant que charge de fonctionnement, non en tant qu'investissement dans la comptabilité nationale.

D'une manière générale en finances publiques, si les règles d'activation de dépenses d'investissements au bilan font l'objet d'instructions très précises, nous devons reconnaître que la notion d'investissement social n'en émerge pas de manière *stricto sensu* [11].

Sur la base de l'ensemble de ces constats, cette perception doit être affinée par une approche complémentaire, telle l'évaluation de politique publique, qui fait l'objet du chapitre suivant.

3. MÉTHODOLOGIE COMPLÉMENTAIRE: L'ÉVALUATION DE POLITIQUES PUBLIQUES

Une politique publique peut être évaluée selon plusieurs critères: parmi ceux-ci, le critère de l'efficacité sert à vérifier l'atteinte des objectifs fixés et le critère de l'efficience sert

«Afin d'évaluer l'efficacité, l'efficience et de vérifier si le programme rapporte des bénéfices à la société, l'évaluateur est confronté à plusieurs difficultés méthodologiques.»

à mesurer le rapport entre le coût du programme et ses résultats.

Le critère de l'efficience est toutefois lié au critère d'efficacité: il s'agira d'abord d'évaluer si le programme s'est avéré efficace avant d'analyser si les moyens utilisés sont adéquats. La notion de retour sur investissement, c'est-à-dire le rapport entre les coûts engendrés et les bénéfices, va au-delà de l'analyse de l'efficience mais est aussi intrinsèquement liée au critère de l'efficacité.

Afin d'évaluer l'efficacité, l'efficience et de vérifier si le programme rapporte des bénéfices à la société, l'évaluateur est confronté à plusieurs difficultés méthodologiques:

- Premièrement, il est difficile d'isoler l'effet propre d'une mesure parce que dans la réalité les politiques sont souvent liées entre elles et une politique peut déployer des effets sur une autre;
- deuxièmement, il est souvent ardu de chiffrer le coût global d'une politique publique et, pour l'évaluateur, d'en vérifier l'efficience. En effet, le public-cible d'une politique peut être inséré dans des dispositifs qui concernent également d'autres politiques publiques et donc d'autres public-cibles;
- par exemple, les victimes de violences domestiques sont prises en charge par des acteurs (associations de victimes, hôpital, etc.) qui s'occupent également d'autres types de personnes. Ces acteurs reçoivent des subventions de l'État pour une prestation (p. ex. hébergement de personnes dans le besoin) et peuvent difficilement distinguer quelle proportion de la subvention est dévolue à quel type de bénéficiaire;
- troisièmement, il arrive fréquemment qu'il n'existe pas de données centralisées sur les sommes investies dans un programme ou une politique mise en œuvre par plusieurs acteurs (Confédération, canton, communes, acteurs privés, etc.).

Ces limitations méthodologiques mentionnées, l'évaluation reste cependant un excellent outil pour juger de l'efficacité d'un programme, en mesurer l'efficience et analyser les bénéfices qu'il peut rapporter: il s'agit d'un véritable enjeu, une

politique étant souvent appréhendée sous l'angle des coûts (établissement et vote du budget), sans toutefois percevoir que les sommes concédées pour la financer peuvent rapporter des bénéfices qui dépassent les sommes investies préalablement.

Au travers des deux prochains chapitres, nous allons tenter d'illustrer ces propos par deux exemples concrets, l'un dans la politique de la santé, l'autre dans la politique de l'éducation.

3.1 Exemple de la politique de la santé. La Confédération, les cantons et certaines ONG investissent des sommes considérables dans la prévention du tabagisme.

En 2009, l'*Office fédéral de la santé publique (OFSP)* a mandaté l'Institut de recherche de l'Université de Neuchâtel (IRENE: 2009) afin d'évaluer l'impact de campagnes de prévention sur la population (diminution du nombre de fumeurs).

L'OFSP souhaitait connaître le montant global des investissements de ces différents acteurs (Confédération, cantons et ONG) pour la prévention du tabagisme, déterminer quels étaient les coûts directs (p. ex. frais médicaux), indirects (p. ex. perte de production) et humains (perte de la qualité de la vie) que ces investissements permettent d'éviter pour la collectivité dans son ensemble et finalement calculer le retour sur investissement.

L'IRENE s'est concentré sur une période allant de 1997 à 2007, période où les campagnes de prévention du tabagisme se sont nettement accentuées. Il n'a pris en compte que les campagnes de prévention et a isolé l'effet propre de cette mesure d'autres instruments, tels que l'augmentation des taxes.

Pendant la période étudiée, les campagnes de prévention du tabagisme se sont considérablement développées. Les sommes investies par la Confédération, les cantons et certaines ONG estimées par l'IRENE vont d'environ 5,6 millions de francs en 1997 à environ CHF 24,5 millions en 2007, soit une augmentation de près de CHF 19 millions [12].

Pendant cette même période, le nombre de fumeurs a diminué de 5,3 points de pourcentage, passant de 33,2% en 1997 à 27,9% en 2007. Ceci correspond en chiffres absolus à une diminution totale de 343 000 fumeurs [13]. La diminution due uniquement aux activités de prévention autres que l'augmentation des taxes est de l'ordre de 143 000 fumeurs [14]. Les campagnes de prévention sont donc considérées comme un moyen efficace pour lutter contre le tabagisme.

Ce recul du tabagisme a permis d'éviter des coûts (directs, indirects et humains) chiffrés à près de CHF 800 millions (les estimations possibles vont de 540 à plus de 900 millions).

Les résultats de l'évaluation de cette politique de prévention permettent de tirer la conclusion que chaque franc investi dans la prévention du tabagisme génère un bénéfice net allant de 28 francs à 48 francs [15].

3.2 Exemple de la politique de l'éducation. Dans le domaine de la petite enfance, les cantons et les communes sont souvent réticents à investir dans des crèches, car la place de crèche reste largement subventionnée, même pour les parents qui payent la contribution maximale [16].

Dès lors, la ville de Zurich a mené une étude (Sozialdepartement der Stadt Zürich: 2001) afin de déterminer les avantages pour la collectivité de disposer de places de crèche, et calculer un éventuel retour sur investissement.

«Le fait qu'investir dans des programmes de santé ou d'éducation représente certes une charge sous l'angle du budget de fonctionnement des collectivités publiques, mais permet également de réduire d'autres types de coûts.»

L'étude a été menée en 1999 sur les 102 crèches répertoriées dans la ville de Zurich. Ces crèches recensent quelque 2200 places pour environ 3500 enfants.

Au total, CHF 39,1 millions ont été dépensés par la ville de Zurich (46%), les parents (52%) et les entreprises privées (2%) pour financer ces places de crèche. Les avantages se chiffrent dans la fourchette allant de CHF 136,7 à 157,5 millions.

Pour un franc investi, les crèches de la ville de Zurich rapportent donc entre 3 et 4 francs à la collectivité.

Les avantages répertoriés dans cette étude concernent les parents, les contribuables, les pouvoirs publics, les entreprises et les enfants. En effet:

- les parents conservent leur travail et donc leur pouvoir d'achat. Dès lors, ils ont la possibilité de développer leur savoir professionnel qui leur permet d'accéder à des emplois plus qualifiés, ce qui est bénéfique à la fois pour eux mais également pour leur employeur;
- les cotisations sociales supplémentaires payées à l'AVS et au 2^{ème} pilier leur assurent un meilleur revenu à la retraite. Ainsi, ils ont moins de risques de se retrouver en situation de précarité et de devoir bénéficier de soutien financier tels que l'allocation au logement.

→ Finalement, les contribuables et les pouvoirs publics bénéficient de rentrées fiscales et de cotisations sociales plus importantes grâce au travail rémunéré fourni par les parents. Ils épargnent des dépenses d'aides sociales diverses qui pourraient être dues en l'absence de revenus supplémentaires des parents.

D'autres avantages, tels qu'une meilleure intégration sociale des enfants ou une meilleure qualité de vie font partie de l'étude mais n'ont pas été mentionnés dans les bénéfices car trop difficiles à chiffrer.

Si l'on ne prend en compte que le rendement fiscal, c'est-à-dire le rapport entre les revenus fiscaux générés et les subventions publiques, un franc investi par les pouvoirs publics de la ville de Zurich rapporte entre CHF 1,6 et 1,7 d'impôts.

Ces deux exemples permettent d'illustrer le fait qu'investir dans des programmes de santé ou d'éducation représente certes une charge sous l'angle du budget de fonctionnement des collectivités publiques, mais permet également de réduire d'autres types de coûts (p. ex. frais médicaux, perte de production, etc.), les bénéfices engendrés étant bien souvent supérieurs aux sommes investies préalablement.

Cela étant, il est indispensable que le programme se soit avéré efficace, ce qui nécessite d'en réaliser un suivi assez strict, de manière à avoir l'assurance raisonnable que chaque franc investi produit d'une part un résultat, d'autre part le résultat souhaité.

4. CONCLUSION

Selon la norme IPSAS 1:

«Les actifs sont des ressources contrôlées par une entité du fait d'événements passés et dont cette entité attend des avantages économiques futurs ou un potentiel de services.»

Sans avoir pu faire le constat de l'existence de l'investissement social parmi les réalités budgétaires et comptables de collectivités publiques, cet article a tenté d'indiquer les externalités produites dans le cadre de politiques publiques données, au travers de deux exemples.

De notre point de vue, il est question de proposer une vision élargie de l'investissement, en considérant non seulement les montants portés au budget, mais également la notion d'externalité produite.

Cela étant, c'est avec lucidité que nous devons admettre que l'investissement reste fondamentalement ancré dans une perception comptable basée sur la nomenclature MCH2: le salaire d'un enseignant n'est pas une dépense d'investissement activée au bilan mais une charge de personnel en nature 30x.

Au travers des deux exemples mentionnés précédemment, les méthodes d'évaluation permettent toutefois de mieux comprendre que les sommes investies dans des programmes sont susceptibles de rapporter plus que ce qu'ils ont coûté, ceci à la stricte condition que le programme soit efficace.

Afin de prendre en compte cette information, les résultats produits pourraient alors être mentionnés parmi un document complémentaire aux états financiers, soit un document faisant spécifiquement état de l'investissement social réalisé en faveur d'une collectivité [17]. Dans ce sens, les techniques d'évaluation pourraient systématiquement apporter un complément très intéressant pour la lecture des budgets et comptes publics.

Il s'agit moins de faire de l'angélisme que d'indiquer l'existence de ces considérations, permettant une appréciation plus qualitative des dépenses publiques ainsi que de leurs impacts sur la société. La notion d'investissement social sug-

«Il est question de proposer une vision élargie de l'investissement, en considérant non seulement les montants portés au budget, mais également la notion d'externalité produite.»

gère, en effet, un regard additionnel aux informations de gestion produites par une collectivité en matière de finances publiques.

Si cette démarche peut sembler iconoclaste, elle permet de relever les spécificités de l'action publique ainsi que de politiques sociales ou éducatives qui doivent être appréciées à l'aune d'outils d'analyse complémentaires à une vision strictement comptable ou budgétaire. ■

Notes: 1) Bernard Colasse est professeur de sciences de gestion à l'Université de Paris-Dauphine. 2) Des efforts sont faits, notamment au travers de l'information publiée dans le bilan social; il s'agit toutefois d'éléments annexes n'ayant pas la même importance que les états financiers stricto sensu. A noter également que des chercheurs ont lancé dans les années 70' des programmes de recherche sur la comptabilité des ressources humaines, les résultats ayant connu des applications diverses. 3) Si nombre de définitions existent quant à la notion d'externalité, nous retiendrons volontiers l'externalité positive comme: «Le bénéfice obtenu par des tiers qui ne doivent pas en payer le prix» (Fragnière et Girod 2002: 138). 4) Giuliano Bonoli est professeur de science politique à l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP) et auteur de plusieurs publications sur la notion d'investissement social. 5) L'apport des travaux de Bonoli dans ces réflexions est important et nous ne présentons ici que de manière très partielle et lacunaire le concept d'investissement social, renvoyant le lecteur intéressé à la bibliographie en annexe à cet article. 6) Anthony Hopwood est professeur de sciences de gestion et directeur à la Saïd Business School à l'Université d'Oxford. Il est considéré comme l'un des auteurs les plus importants de la recherche comptable et de l'analyse organisationnelle et sociale de la comptabilité. 7) Il va de soi que cette perception de la science comptable peut dérouter, il s'agit toutefois d'une vision dynamique qui façonne l'action sociale et organisationnelle. 8) Nous nous référons à la nomenclature du nouveau «Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes» (MCH2), publié par la Conférence des directeurs cantonaux des finances. Ce plan comptable remplace le précédent modèle datant de 1981 afin de mieux prendre en compte les prescriptions des normes IPSAS (International Public Sector Accounting Standards) ainsi que le nouveau modèle comptable de la Confédération (NMC). 9) Il convient de citer les travaux de la «Perry preschool study» menés aux Etats-Unis depuis les années 70' où des enfants issus de milieux défavorisés ont été attribués à des programmes d'éduca-

tion préscolaires et sont suivis sur le long terme afin d'évaluer la corrélation entre le niveau d'éducation et les conséquences sociales et professionnelles une fois arrivés à l'âge adulte. 10) Paolo Urio est professeur honoraire de science politique à la faculté des sciences de la société (SES) de l'Université de Genève et auteur de nombreuses publications dans le domaine de l'administration et des politiques publiques. 11) Dans le cas de l'Etat de Genève, la directive relative à l'activation des prestations internes précise que: «(...) Pour être activables, les prestations internes doivent concerner la réalisation d'un investissement correspondant à la définition et aux caractéristiques d'une immobilisation», soit être identifiables, contrôlés et générer des avantages économique futurs ou des potentiels de service. Le débat est ouvert afin de savoir si l'éducation peut (ou non) être considérée comme un actif à l'aune de cette définition... 12) Après correction d'une sous-estimation d'environ 20%. 13) Après correction selon la croissance démographique. 14) Cette estimation a été confirmée par deux modèles économétriques différents. 15) Même en excluant les avantages en termes de qualité de vie, le retour sur investissement est largement positif, la limite inférieure se situant à 15,4. 16) Dans la plupart des cas, la participation financière des parents est calculée sur la base de leur revenu avec un plafond maximum qui varie d'un canton et d'une commune à l'autre. 17) Il s'agirait alors d'un indicateur qui devrait être construit selon les règles usuelles, soit une fiche descriptive de l'indicateur (mesures, sources, périodicité, etc.).

Bibliographie: ► Bonoli, G. (2008) «Une stratégie d'investissement social ciblée sur les enfants», in Dossiers du mois de l'Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale (ARTIAS), n° Avril 2008. ► Bonoli, G. (2005) La réforme de l'Etat social suisse, Lausanne: Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, Collection Le Savoir. ► Burlaud, A. (1998) Comptabilité et droit comptable, l'intelligence des comptes et leur cadre légal, Paris: Gualino éditeur. ► Lemarchand, Y. et Nikitin, M. (2009) «Capitalisme et comptabilité», in Encyclopédie de comptabilité, contrôle de gestion

et audit, 2^{ème} édition, sous la direction de Bernard Colasse, Paris: Editions Economica. ► Colasse, B. (2007) Les fondements de la comptabilité, Paris: Editions La Découverte. ► Colasse, B. (2005) Les grands auteurs en comptabilité, Paris: Editions EMS, Collection Grands Auteurs. ► Flückiger, Y. et Kempeneers, P. (2007) «Evaluation de l'impact économique, social et financier des programmes de retour en emploi», in Maison Hestia, Genève: Université de Genève, Observatoire universitaire de l'emploi. ► Fragnière, J.-P. et Girod, R. (2002) Dictionnaire de politique sociale, 2^{ème} édition revue et augmentée, Lausanne: Editions Réalités sociales. ► Helbling, C. (1996) L'analyse du bilan et du résultat, 7^{ème} édition, publications de la Chambre fiduciaire, volume 4, Berne: Editions Paul Haupt. ► Hopwood, A. (1973) An accounting system and managerial behaviour, Lexington Books. ► Conférence des directeurs cantonaux des finances (2008), Manuel et recommandations sur le Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2), Editions 2008/2013. ► Pezet, A. (2009) «Investissement», in Encyclopédie de comptabilité, contrôle de gestion et audit, 2^{ème} édition, sous la direction de Bernard Colasse, Paris: Editions Economica. ► Richard, C. (2005) «Anthony G. Hopwood: la comptabilité en action», in Les grands auteurs en comptabilité, Paris: Editions EMS, Collection Grands Auteurs. ► Sozialdepartement der Stadt Zurich, Kindertagesstätten zahlen sich aus. Jeder eingesetzte Franken bringt drei bis vier Franken an die Gesellschaft zurück, Edition Sozialpolitik Nr. 5a, 2001. ► Institut de recherches économiques de l'Université de Neuchâtel, Coûts et bénéfices des mesures de prévention de la santé. Tabagisme et consommation excessive d'alcool, Neuchâtel, 2009. ► Thommen, J.-P. (1997) Introduction à la gestion d'entreprise, 3^{ème} édition, publications de la Chambre fiduciaire, volume 98, Berne: Editions Paul Haupt. ► Urio, P. et Mercks V. (1996) Le budget de la Confédération, le système politique suisse face à l'équilibre des finances fédérales, Lausanne: Editions Réalités sociales.